EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 060-216004259-20240919-DEL252024-DE

N° 25/2024

Séance du 19 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
13/09/2024

Date d'affichage
13/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 13/09/2024.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; M. KOUAOVI Eric ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DERRIEN Véronique ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

REMBOURSEMENT LOGICIEL ADOBE

Mme la Maire informe le conseil municipal de l'achat d'abonnement de la SUITE ADOBE pour la communication de la commune (bulletin municipal, affiches…). L'acquisition de cet abonnement n'est accessible que sur internet par carte bancaire et non par mandat administratif. Le coût de cet abonnement est de 232.84 € / an. Mme la Maire a avancé personnellement cette somme cette année et demande au conseil d'accorder le remboursement.

Mme la Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'accepter le remboursement des frais de Mme la Maire de 232.84 € sachant que son achat est inscrit au BP 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré le 19/09/2024, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)